

## Le Copanef à l'initiative d'une réflexion collective pour faire évoluer le bilan de compétences

Le 4 juillet dernier, le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) a adopté un rapport sur les évolutions du bilan de compétences, élaboré à la lumière d'un travail d'expérimentation. Il s'engage maintenant sur les suites opérationnelles à donner à ce rapport, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

### Fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une même démarche

**Afin de mettre en œuvre les perspectives de développement préconisées par le rapport du 4 juillet, le Copanef va constituer, par l'intermédiaire du FPSPP, des groupes de travail techniques.** Ces derniers avanceront sous l'égide d'un comité de pilotage paritaire. Conformément à l'esprit qui a conduit à la rédaction de ce rapport, **ce sont ainsi tous les acteurs du secteur qui se trouveront associés à cette démarche** : la DGEFP, Pôle Emploi, les FONGECIF, les OPACIF, les OPCA ...

Ils auront pour mission de traduire sous la forme de propositions concrètes les différents axes d'évolution identifiés. C'est cette démarche de réflexion conjointe de l'ensemble des acteurs qui garantit la pertinence opérationnelle de ses conclusions.

### Deux axes de travail prioritaires

Un premier groupe de travail s'attachera à la rédaction d'un **cahier des charges national du bilan de compétences**, pensé en articulation avec celui du Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Un deuxième chantier portera en parallèle sur le **modèle économique du bilan de compétences**. Un expert réalisera une analyse approfondie et formulera des propositions concrètes quant à son optimisation, sous la responsabilité du comité de pilotage paritaire et en relation directe avec le premier groupe de travail.

#### A propos du COPANEF :

*Constitué des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) définit les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi. Il assure leur suivi et leur coordination avec les politiques menées par les autres acteurs. Plus d'information sur le site [www.paritarisme-emploi-formation.fr](http://www.paritarisme-emploi-formation.fr)*

### Contacts presse

Caroline AMOROSINI - 06 78 44 75 10 - [camorosini@oconnection.fr](mailto:camorosini@oconnection.fr)

Anne-Marie BOYAULT - 06 89 28 42 29 - [amboyault@oconnection.fr](mailto:amboyault@oconnection.fr)